

Réforme

Sept Genevois veulent remplacer TVA et IFD par une microtaxe révolutionnaire

Genève est bien représenté au comité de l'initiative visant à supprimer trois impôts par une taxe sur les paiements sans espèces

Roland Rossier

Remplacer trois impôts fédéraux par une microtaxe sur les échanges financiers électroniques. Voilà l'idée d'un groupe de citoyens et de citoyennes. Une initiative populaire allant dans ce sens a été lancée. Et, parmi les quatorze membres du comité d'initiative, six sont Genevois. Sept, même, en tenant compte de l'origine de Marc Chesney, professeur de finance à l'Université de Zurich. Cet enseignant résume la raison d'être de ce texte: «Nous voulons réaliser une réforme fiscale digne du XXI^e siècle.»

De quoi s'agit-il? Cette initiative sur le micro-impôt veut introduire une taxe prélevée automatiquement sur les transactions électroniques. Avec la montée en puissance des modes de paiement sans espèces, trois impôts actuels semblent appartenir au passé aux yeux des initiants. «À l'heure de la digitalisation de l'économie, poursuit Marc Chesney, il s'agit de mettre à jour le système fiscal.»

«Ce système de perception est simple, transparent et équitable»

Gérard Jolimay
Chef d'entreprise

Les trois impôts qui seraient supprimés représentent environ les deux tiers des recettes actuelles de la Confédération. Le plus important est l'impôt fédéral direct (IFD). En 2020, il devrait rapporter 24 milliards de francs à la Confédération (lire notre graphique). Son origine remonte à la nuit des temps. C'est au cours de la Première Guerre mondiale que la Suisse imagine lever une sorte d'impôt de guerre afin de compenser des recettes fédérales. À cause du conflit, les droits de douane perçus par les autorités helvétiques avaient fondu, passant de 80 à 13% du total des recettes de la Confédération.

Se débarrasser de la TVA

Cette taxe au goût militaire a ensuite été réintroduite à plusieurs reprises au cours de l'entre-deux-guerres, au gré des besoins financiers de la Suisse. Elle sera ensuite renommée Impôt sur la défense nationale (IDN) avant de retrouver son nom actuel, celui d'IFD. C'est aussi au cours du premier conflit mondial du XX^e siècle que la Suisse se dote d'une taxe sur les titres, sous forme de timbre. L'apport fiscal de ce droit de timbre, que l'initiative veut à terme également enterrer, est plus modeste: 2,2 milliards de francs.

Enfin, et ici ce groupe de citoyens n'aura pas la tâche facile tant elle est entrée dans les



Cette initiative est l'occasion de débattre sur la taxation des marchés boursiers, souvent saisis de folie. AP

L'exemple de l'achat d'un ordinateur

Les membres du comité d'initiative devront redoubler d'efforts dans les mois qui viennent pour expliquer les tenants et aboutissants de leur texte en raison de la complexité de la matière fiscale. Si la microtaxe est acceptée, elle pourrait inspirer d'autres pays, la Suisse devenant alors pionnière en la matière alors que, durant plus de 80 ans, elle a beaucoup vécu grâce à l'évasion fiscale des étrangers les plus riches. Dans leur argumentaire, les initiants prennent un exemple concret, celui de l'achat d'un ordinateur. Aujourd'hui, un

portable d'une valeur de 1000 francs coûte à l'acheteur 1077 francs, TVA de 7,7% comprise. En appliquant un micro-impôt de 0,1%, le même ordinateur ne coûte plus que 1001 francs à l'acheteur, et le vendeur voit son compte crédité de 999 francs. L'impôt prélevé de 2 francs est versé à l'Administration fédérale des contributions. Un calcul similaire peut s'appliquer à d'autres biens, à l'exemple d'une automobile, d'un réfrigérateur ou d'une montre. La TVA est supprimée, ainsi que tout le travail administratif en résultant. **R.R.**

mœurs, c'est aussi la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont ils entendent se débarrasser. Avec 23,6 milliards de francs de recettes escomptées, c'est le deuxième plus important impôt de la Confédération. Ce prélèvement remonte aussi à une période marquée par le son du canon. C'est au cours de la Seconde Guerre mondiale que la Suisse adopte l'Impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA), une sorte de taxe sur la consommation. Cet impôt sera quelque peu modifié durant plus de quarante ans avant d'être transformé en véritable TVA. Cette dernière est introduite en 1990 avec un taux principal de 6,2%. Aujourd'hui, il est fixé à 7,7% pour la plupart des branches économiques. La perception de cette taxe est particulièrement compliquée à organiser pour les petites structures. Directrice générale d'une entreprise digitale et membre du comité d'initiative, la Genevoise Hélène Gache estime que «comme responsable d'une PME, je sais que la gestion de la TVA est particulièrement lourde. Sa suppression soulagerait les entreprises.»

C'est en prélevant un micro-impôt de 0,1% à 0,5% sur chaque transaction électronique que les initiants comptent compenser les quelque 50 milliards de francs qui partiraient en fumée avec la suppression de ces trois

taxes. «Cette méthode apporterait de la transparence dans un système financier aujourd'hui opaque, relèvent-ils, car chaque transaction serait saisie.» Le taux d'imposition pourra être adapté selon les besoins par le parlement. «Nous avons besoin que la perception de cette microtaxe atteigne, à terme, 50 milliards de francs par an, afin de pouvoir abolir la TVA, l'IFD et le droit de timbre», détaille Marc Chesney.

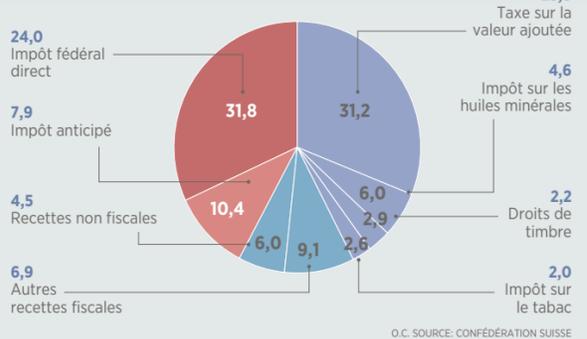
Moderne et indolore

Autre membre du comité d'initiative, le député indépendant Guy Mettan abonde, en soulignant qu'il s'agit «d'un impôt moderne et équitable parce qu'il permet de taxer le travail de l'argent plutôt que celui de l'être humain, indolore parce qu'il est si bas qu'il est à peine perceptible et très facile à mettre en œuvre, et neutre sur le plan fiscal puisqu'il permettra de supprimer ces trois impôts». Et le chef d'entreprise genevois Gérard Jolimay de nouer la gerbe: «Ce système de perception est simple, transparent et équitable.» Lui aussi estime qu'il est grand temps de tourner la page d'un système fiscal vieux de cent ans.

«L'idée de cette initiative est géniale car elle est simple. Son descriptif tient sur une page A4, dit en écho Hélène Gache. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour en arriver là.»

Recettes de la Confédération en 2020

Parts en % et en milliards de francs



PUBLICITÉ

AUDIT | EXPERTISES ET CONSEIL | COMPTABILITÉ | FISCALITÉ

Fidag

AVEC VOUS

- Déclarations fiscales
- Fiscalité complexe et/ou internationale
- Fiscalité immobilière
- Rectification impôt source/ Déclaration Quasi-résidents
- Procédures et recours
- TVA
- Conseils juridiques et fiscaux

FIDAG Genève SA
Rue Cavour 1
1203 Genève

022 940 22 84
geneve@fidag-geneve.ch
www.fidag-sa.ch/geneve

PUBLICITÉ

FIDUCIAIRE | SUISSE

Union Suisse des Fiduciaires
Schweizerischer Treuhänder-Verband
Unione Svizzera dei Fiduciari

Section Genève

Les membres de Fiduciaire | Suisse section Genève, vos partenaires privilégiés dans les domaines fiscaux, économiques, comptables, révisions et conseils.

www.fiduciairesuisse-ge.ch

98, rue de Saint-Jean · Case Postale 5278 · 1211 Genève 11
Tél. 058 715 37 16 · Fax 058 715 32 13